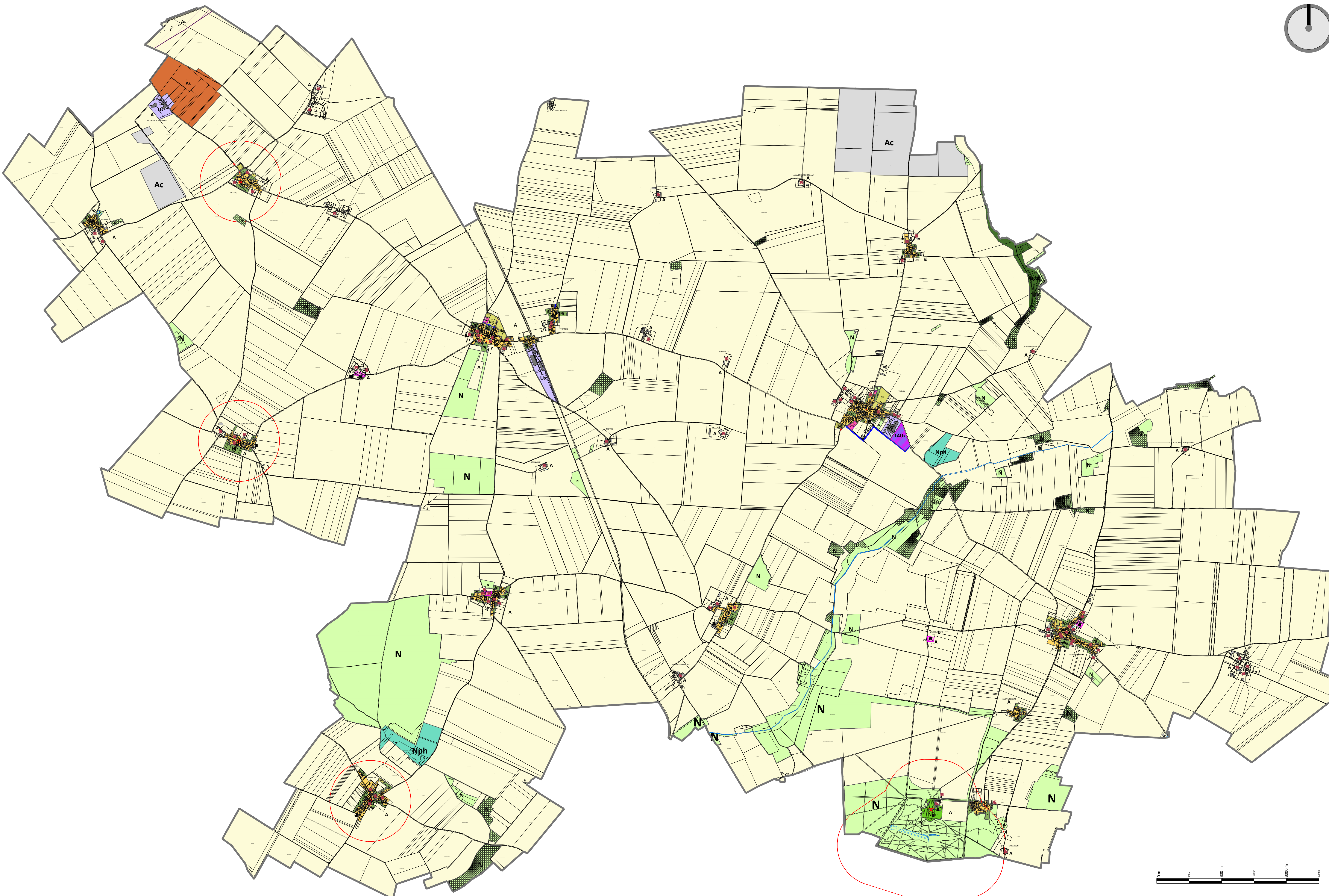
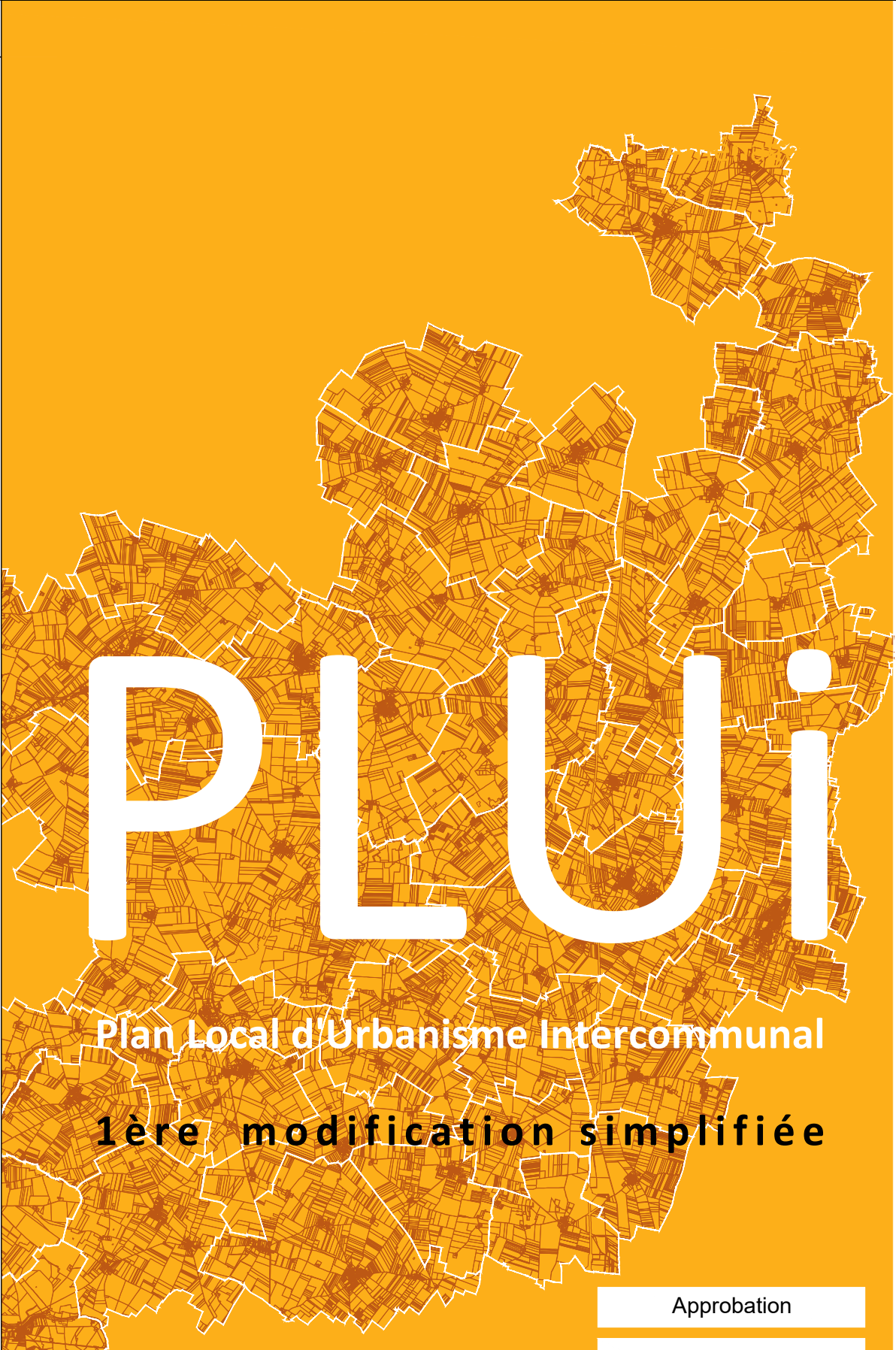




PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

1ère modification simplifiée

Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du 16 septembre 2024



Commune de
Eole-en-Beauce

Plan de zonage

5.1

	Limite de zone
	Zone urbaine - habitat central des villages
	Zone urbaine - activités
	Zone à urbaniser à vocation résidentielle
	Zone à urbaniser à vocation d'activité
	Zone agricole
	Zone agricole : zone de carrières
	Zone agricole : installations de stockage de déchets inertes
	Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
	Zone naturelle - équipement
	Zone naturelle - jardins
	Zone naturelle - jardins patrimoine
	Zone naturelle - secteur de taille et de capacité d'accueil limitée : photovoltaïque
	Zone naturelle - Site NATURA 2000 directive habitat
	Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
	Emplacement réservé
	Espaces boisés classés
	Périmètre de protection des monuments historiques
	Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (SNCF TGV - 300m)
	Vue à conserver (OAP)
	Site d'exploitation agricole
	Site d'activité agricole, hors zones urbaines, où les bâtiments peuvent faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article R151.35 du Code de l'Urbanisme
	Élément patrimonial d'intérêt